République Islamique de Mauritanie Honneur - Fraternité - Justice

Ministère Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics



ورية الإسلامية المتوريتاني

الهزارة الأمانة العامة للحدكه

اللجنة الوطنية ليرقباب

الصفقات العموم

PROCES VERBAL N° 52/CNCMP/2016 DU 30/11

Le mercredi 30 novembre 2016 le Comité Permament de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Brahim Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahy, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES AMÉNAGEMENTS AGRICOLES ET DES TRAVAUX

1°/- Examen du plan de passation des marchés publics actualisé de la SNAAT pour l'année 2016, Réf lettre N°1131 reçue le 24/11/2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 216.

2°/- Examen du DAO relatif à l'acquisition d'équipements hydromécaniques du CPB de Boghé et du périmètre de Tenyenber, en trois lots distincts; réf : lettre n°39/CPMP/SNAAT reçue le 24/11/2016

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

3°/- Examen projet de marché par entente directe relatif à la fourniture et les travaux d'installation d'une troisième ligne de pompage à la station d'exhaure de l'Aftout Essahili et ses pièces de rechange; ref lettre 1351CPMP/SNDE en date du 23/11/2016.

 PVN° : 52 d1830 Novekehrett20Méuritanie Tél: (222) 45 25 25 94 – Fax: (222) 45 25 72 50 Site Web: www.cncmp.mr

Page: 1

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations:

- procès verbal d'attribution du marché;
- études des prix;
- crédit d'impôts corrigé par la commission fiscale;
- offre technique du marché initial.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

4°/- Examen du projet d'avenant au marché relatif à la réalisation clés en main de la ligne 225kV reliant la centrale duale au poste OMVS (Nktt), réf. lettre n°1867/CPMP/SOMELEC reçue le 29 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer sans incidence financière sous reserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°/- Examen du projet d'avenant au marché relatif à la Prestations d'ingénieries pour la Centrale solaire 50 MW de Nouakchott, réf. lettre n°1866/CPMPSSouv reçue le 29 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer sans incidence financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

6°/- Examen du rapport d'évaluation corrigé des offres techniques relatives au contrôle et surveillance des travaux d'entretien du réseau routier national prioritaire au titre de l'année 2016-2018.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques.

7°/- Examen du compléments d'informations relatif au projet de marché d'entente directe pour le suivi des travaux du Port de Tanit, transmis par lettre n°287 de la CPMPSI

Décision

Ce point est reporté pour prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décisions.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

 8° /- Examen de la demande d'annulation des deux projets de marchés issus du DAO relatif à l'acquisition d'équipements médicaux destinés au centre Hospitalier national, réf lettre N° 0447/CPMPSS reçu le 21 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SS d'annuler desdits projets de marchés.

PV N°: 52 du 30 novembre 2016

Cryfael of

Page: 2

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU SECTEUR RURAL

9°/- Examen de l'avenant du marché relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture, réf. lettre n° 864/PRMP/CPMPSR réçue le 21/11/2016

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations:

- le procès verbal d'ouverture des offres;
- le rapport dévaluation des offres;
- l'avis de l'ARMP;
- les propositions reçues dans le cadre la demande de cotation.

10°/- Examen de deux projets de marchés relatifs à l'étude et au contrôle des travaux de consolidation du pont-vanne de Kaédi et de sécurisation des berges du fleuve Sénégal le long de la digue PPG1,étude d'un évacuateur de crue du Gorgol; et un système intégré de drainage PPG1-PPG2 vers un émissaire naturel; ref lettre 673/CPMP/sr reçue le 29 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds:

- contrôle des travaux: avec le groupement SGIE/ADI pour un montant hors taxes de 18.400 USD et 51.050.000 UM avec un crédit d'impôts 9.235.700 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois
- étude des travaux: avec le groupement SGIE/ADI pour un montant hors taxes de 75.200 USD et 8.255.000 UM avec un crédit d'impôts de 5.615.107 UM et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

11°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de 156 blocs de latrines en quatre (4) lots distincts dans les localités du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, du Guidimakha et de l'Assaba, ref lettre 278/CPMP/SSBE recue le 18 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETÉ

12°/- Examen du projet d'avenant au marché relatif à la Construction d'un Parc de bétail à Amourj, réf. lettre n°391/CPMPSSouv reçue le 22 novembre 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer pour un montant de 191.903 UM TTC et un délai d'exécution supplémentaire de 3,5 mois.

13°/- Examen du projet d'avenant au marché relatif à la Construction d'une école fondamentale à Amourj, réf. lettre n°388/CPMPSSouv reçue le 21 novembre 2016.

PV N°: 52 du 30 novembre 2016

Mad & Oh

Page: 3

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer pour montant de 4.877.137 UM TTC et un délai d'exécution supplémentaire de 3,5 mois.

LE PRÉSIDENT

AHMED BABA MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent :

- Med Abdellahi Zeine

- Brahim Hamed

- Ciré Amadou

- Raifa Kassim

- Maalouma Limam Dahy

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul